

Communiqué

Numéro 14

Novembre 2013

Comprendre la clause de la méthode de traitement équivalente la moins coûteuse

Le Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP) prévoit une clause relative à la méthode de traitement équivalente la moins coûteuse (clause ABC) en ce qui touche certains soins dentaires. Ainsi, le RSDP peut autoriser le remboursement de frais qui ne seraient pas couverts normalement, ou limiter le règlement au remboursement des frais habituels et raisonnables engagés pour des soins dentaires moins coûteux.

Voici quelques exemples des services dentaires auxquels le RSDP appliquerait la clause ABC si certaines conditions sont remplies :

- Les implants ne sont pas admissibles au remboursement au titre du RSDP mais peuvent être une solution de rechange à un traitement couvert (pont fixe ou prothèse amovible partielle);
- Les ponts (permanents ou temporaires) sont une solution de rechange à une prothèse amovible partielle;

- Les métaux précieux pour les couronnes ou les obturations sont une solution de rechange lorsqu'un substitut raisonnable peut être utilisé.

Avant d'entreprendre quelque traitement ou procédure que ce soit qui est susceptible de coûter plus de 300 \$, vous ou votre dentiste devez présenter à la Financière Sun Life une estimation du plan de traitement. La Financière Sun Life vous enverra un relevé pour vous indiquer les frais figurant dans le plan de traitement qui seront remboursés et si une clause ABC s'appliquera à votre cas. Ce ne sont pas tous les services dentaires qui sont admissibles au titre de la clause ABC. Cette estimation peut vous aider à déterminer si vous souhaitez effectivement recevoir le traitement prévu. Le choix du traitement revient à vous et à votre dentiste.

DANS CE NUMÉRO :

- Comprendre la clause de la méthode
- Coordination de vos prestations
- Vivre à l'extérieur du Canada
- Résultats du sondage sur le RSDP mené en 2012

Erreur dans le Communiqué n° 13 – Avril 2012

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée à la page 2 du Communiqué n° 13 du RSDP, dans la section intitulée «Le saviez-vous?». Le traitement radiculaire figure dans la liste des soins de restauration majeure couverts à 50 %. C'est inexact; le traitement radiculaire est considéré comme un soin d'endodontie et il est couvert à 90 % par le RSDP. Toutes nos excuses.

Coordination de vos prestations avec d'autres régimes de soins dentaires

Si vous ou votre conjoint avez une protection familiale en vertu d'un autre régime de soins dentaires, vous pourriez coordonner vos régimes afin de recevoir un remboursement qui couvre la totalité des frais que vous avez déboursés. Pour coordonner vos prestations au titre du RSDP et ainsi maximiser les remboursements, il est important de vous assurer que vous et les personnes à votre charge admissibles avez la catégorie de protection adéquate. (Catégorie II ou III, tel qu'indiqué ci-dessous)

Il existe trois catégories de protections au titre du RSDP; vous versez des cotisations en fonction de la catégorie de protection que vous avez choisie.

Catégorie I – Pensionné seulement

Catégorie II – Pensionné et une personne à charge admissible

Catégorie III – Pensionné et plus d'une personne à charge admissible

Pour coordonner vos prestations, voici quelques indications :

- Si vous demandez le remboursement de frais pour votre conjoint, vous devez présenter d'abord la demande de règlement au titre du régime de votre conjoint;
- Si vous demandez le remboursement de frais pour un enfant à charge, vous devez d'abord présenter la demande de règlement au titre du régime du parent qui célèbre son anniversaire de naissance (jour et mois) le premier dans l'année;
- Le détail des prestations fourni par l'assureur de votre conjoint doit être envoyé à la Financière Sun Life pour la coordination des prestations;

- Le remboursement combiné provenant de tous les régimes ne peut excéder 100 % des frais effectivement engagés;
- S'il s'agit de deux pensionnés de la fonction publique qui sont tous les deux couverts en vertu du RSDP, la coordination des prestations à l'intérieur du régime **n'est pas permise**. Une personne ne peut pas être couverte au titre du RSDP à la fois comme participant et comme personne à charge.

Si vous avez d'autres questions concernant la coordination des prestations dans le cadre du RSDP, veuillez communiquer avec la Financière Sun Life en composant le numéro sans frais **1-888-757-7427** ou le **613-247-5100** si vous appelez de la région de la capitale nationale.

Vivre à l'extérieur du Canada : quel impact pour les demandes de règlement?

Si vous résidez à l'extérieur du Canada, vous pouvez tout de même avoir la protection du RSDP. Les demandes de règlement ne peuvent être envoyées en format électronique; les formulaires papier doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
Bureau des règlements de frais dentaires
 C.P. 9805 CSC-T
 Ottawa ON K1G 6M6

Pour voir et imprimer le formulaire de demande de règlement en ligne, vous devez vous inscrire au www.sunlife.ca/participant. Vous devez également vous procurer les formulaires sur le site Web de la Financière Sun Life ou en appelant au **613-247-5100** ou au **1-888-757-7427** (sans frais en Amérique du Nord). Si vous appelez de l'extérieur de l'Amérique du Nord, vous devez appeler à frais virés en composant le numéro de téléphone local, soit le **613-247-5100**.

Quel que soit l'endroit où vous avez reçu les soins dentaires, le montant du remboursement final sera assujéti à tous les pourcentages de remboursement, franchises et maximums du RSDP. Le montant du remboursement sera fixé en se basant sur le guide des tarifs établi par l'association dentaire de l'Ontario et en fonction également du taux de change qui est publié chaque mois par la Banque du Canada. Les remboursements sont effectués en dollars canadiens.

Résultats du sondage sur le RSDP mené en 2012

En juin 2012, la Financière Sun Life a mené un sondage sur le RSDP. Des participants ont été sélectionnés au hasard pour répondre à des questions sur la gestion des demandes de règlement et sur le service à la clientèle offert par la Financière Sun Life, et pour donner leur point de vue sur les communications liées au RSDP.

Les résultats indiquent que, dans l'ensemble, les participants du RSDP sont satisfaits du régime et des services qu'ils reçoivent de la Financière Sun Life. Le sondage a établi que les participants qui se sont inscrits pour accéder aux services en ligne de la Financière Sun Life apprécient les caractéristiques qu'ils comportent, notamment :

- le virement automatique et les relevés de prestations sans papier;
- l'affichage de la situation de leurs demandes de règlement et de l'historique de leurs règlements; et
- la détermination de l'admissibilité à leur prochain examen dentaire.

Le sondage a aussi révélé que près de 60 % des participants n'ont pas encore accédé aux services en ligne de la Financière Sun Life. Si vous n'êtes pas encore inscrit(e), veuillez suivre ces étapes des plus simples :

1. Rendez-vous sur www.sunlife.ca/RSDP.
 2. Cliquez sur le lien «**Inscrivez-vous maintenant**» et suivez les instructions.
- N'oubliez pas que vous aurez besoin de votre numéro de contrat et de votre numéro de certificat. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de répondre au sondage. Vos réponses et vos commentaires aideront la Financière Sun Life à améliorer les services qu'elle offre à tous les participants du RSDP.

Sommaire des résultats du sondage :

- 85 % des participants au sondage ont donné une note de 8 sur 10 à la Financière Sun Life et notamment pour l'administration du régime et son efficacité à traiter les demandes de règlement.
- La majorité des participants ont indiqué qu'ils appelaient le centre d'appels de la Financière Sun Life pour les aider à mieux comprendre le régime.
 - De ce groupe, plus de 80 % ont donné une note de 8 sur 10 pour la clarté des informations offertes par les représentants du centre d'appels de la Financière Sun Life.
- La majorité des participants ont indiqué qu'ils consultaient le livret sur le RSDP pour obtenir des renseignements sur le régime, et cette source d'information a reçu une note de 8 sur 10 pour son utilité.
- 70 % des participants qui ont consulté les communiqués du RSDP ont donné une note de 8 sur 10 pour cette source d'information.

Plusieurs participants au sondage ont indiqué qu'ils ne comprenaient pas bien certaines caractéristiques du RSDP et voudraient obtenir plus de renseignements sur certains sujets, comme le maximum annuel prévu par le régime, l'adhésion des survivants et l'admissibilité des étudiants. Les prochaines éditions du Communiqué du RSDP traiteront de ces questions afin d'apporter un complément d'information.

Le RSDP est administré par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, pour le compte du gouvernement du Canada. Ce bulletin ne présente que des renseignements d'ordre général. En cas de divergence entre les renseignements qu'il contient et le texte du Règlement du RSDP, c'est ce dernier qui prévaut. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le livret du participant ou communiquer avec le centre d'appels de la Financière Sun Life, à l'un ou l'autre des numéros suivants : 1-888-757-7427 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord) ou 613-247-5100 (si vous appelez de la région de la capitale nationale).

Pour de plus amples renseignements, consultez votre livret «Régime de services dentaires pour les pensionnés» (RSDP).

Si vous avez des questions au sujet de votre protection en matière de soins dentaires, le livret du participant et les règles du régime peuvent vous aider. Vous pouvez vous procurer le livret en ligne à l'adresse www.tbs-sct.gc.ca ou www.sunlife.ca/rsdp.



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SW-COC-001506
 © 1996 Forest Stewardship Council

